

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Jocelyne Haller*

*Date de dépôt : 21 mars 2014*

## **Question écrite urgente**

### **La Tulette : coin des bonnes affaires et plus encore**

Dans une première question écrite urgente, le député Pierre Vanek posait plusieurs questions au Conseil d'Etat relatives aux interventions directes ou indirectes de politiciens concernant leurs éventuels liens avec la vente d'appartements sur le terrain de la Tulette.

Deux de ces politiciens ont démenti par voie de presse être encore actuellement en lien avec ces éventuelles ventes d'appartements.

Depuis, il semblerait qu'un autre acheteur ait acquis des appartements en nombre. Jean-Claude Mimran aurait acheté pour son compte 16 appartements. On attribuait en 2009 en Afrique à cet homme d'affaires une fortune de 850 millions à 1 milliard d'euros.

La question écrite urgente du député Pierre Vanek était la suivante :

*Le promoteur de l'opération de la Tulette aurait-il récompensé des acteurs politiques favorables à ses opérations en zone de développement ? Une telle situation ne justifierait-elle pas l'ouverture d'une procédure pénale par le Ministère public dans l'hypothèse d'une éventuelle corruption ? Qu'a fait – ou que compte faire – le Conseil d'Etat dans cette situation ?*

Je complète cette première question écrite urgente par une deuxième, de la manière suivante :

*L'acheteur éventuel de ces 16 appartements dans l'opération de la Tulette est-il en règle avec loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) ?*

*L'acheteur éventuel de ces 16 appartements a-t-il déclaré la provenance de l'argent qu'il aurait promis pour ces acquisitions, ou qu'il aurait en partie versé ?*

*Considérant cet accaparement éventuel de biens immobiliers, n'y aurait-il pas justification d'ouvrir une éventuelle information pénale ?*